

L'ÉGLISE ET L'ÉDUCATION



A question scolaire reste à l'ordre du jour. C'est là que se concentrent tous les efforts de l'erreur, contre la vérité et la foi, du mal contre le bien, de l'État contre l'Église. Et, chez nous, l'État s'identifie pour ainsi dire avec "les dignitaires du maçonnerie", "les pontifes de la libre-pensée" qui se plaisent à faire retentir les formules d'école neutre et laïque, gratuite et obligatoire, comme l'expression intangible des droits les plus sacrés.

Si "l'éducation, pour être complète, pour établir l'homme dans la plénitude de ses facultés et de sa puissance, doit en quelque sorte embrasser l'être humain tout entier", il est naturel que tout ce qui a autorité sur l'individu revendique ses droits dans cette œuvre si délicate et si féconde en conséquences.

"De par le droit naturel et divin, trois grands facteurs sont appelés à promouvoir d'un commun accord, quoique de façon différente et dans une mesure inégale, l'œuvre sacrée de l'éducation : les parents, l'Église et l'État. Et, on en conviendra sans peine, rien ne peut davantage contribuer à une solution heureuse du problème scolaire que la conception nette et la délimitation équitable des droits et des devoirs propres à chacune de ces trois puissances."

Tel est le programme tracé et réalisé, il y a plusieurs années déjà par Mgr Louis-Adolphe Paquet, dans un ouvrage justement apprécié et où, à la double lumière de l'histoire et du droit chrétien, il cherche à dégager le rôle salubre et indispensable de l'Église. (1)

Paru en 1909, ce travail reste une œuvre de la plus grande actualité, un guide sûr dans une controverse sans cesse renouvelée. C'est à ce titre que nous le recommandons

(1) *Droit public de l'Église. L'Église et l'éducation à la lumière de l'histoire et des principes chrétiens*, par Mgr LOUIS-ADOLPHE PAQUET, protonotaire apostolique, professeur de théologie à l'Université Laval. Un vol. in-8° de 346 pages. Compagnie de l'Événement, 30, rue de la Fabrique, Québec, 1909. Prix, 1 dollar 25.